

8. Arrêté du Conseil des commissaires du peuple du 27 octobre 1921 concernant les droits des entreprises d'Etat en matière d'opérations commerciales.

9. Décret du Conseil suprême de l'économie nationale du 6 février 1922 sur l'approvisionnement des entreprises par l'Etat.

10. Les statuts de la Banque d'Etat de la République socialiste fédérative des soviets de Russie du 13 octobre 1921.

*L'affermage.*

11. Arrêté du Conseil des commissaires du peuple du 5 juillet 1921 sur l'affermage des entreprises dépendant du Conseil suprême de l'économie nationale.

12. Instruction du Conseil suprême de l'économie nationale du 19 juillet 1921 sur l'application dudit arrêté du Conseil des commissaires du peuple du 5 juillet 1921.

13. Instruction du Conseil suprême de l'économie nationale du 6 avril 1922 concernant l'affermage.

14. Décret du Comité central exécutif du 25 octobre 1921 prescrivant à toutes les entreprises affermées de renseigner le Comité central exécutif sur la marche de leurs travaux.

15. Arrêté du Conseil des commissaires du peuple du 14 novembre 1921 concernant le fermage.

16. Décret du 15 décembre 1921 complétant le précédent arrêté.

17. Arrêté du Conseil des commissaires du peuple du 9 janvier 1922 réglant le paiement en nature pour les moulins affermés.

*Les concessions.*

18. Décret du Conseil des commissaires du peuple du 23 novembre 1920 sur les concessions.

A côté de ces textes qui sont déjà entrés en vigueur et qui nous éclairent sur la situation présente, il faut citer un certain nombre de projets qui fournissent des indications sur l'orientation et les tendances de la nouvelle politique économique. Tels sont :

1. Le projet de décret du 14 février 1922 concernant l'organisation et les droits des entreprises de l'Etat.

2. Les projets de lois relatifs aux droits sur les biens, les projets de codes civil et criminel et le projet de loi sur les tribunaux soumis à l'approbation du Comité exécutif central panrusse le 13 mai 1922.